



INSPIR'
ACTION

Accès aux soins
des femmes

- Toutes en
santé

Toutes en santé : le collectif qui œuvre en faveur de l'accès aux soins des femmes

-

Toutes en santé

[Paris, Île-de-France]

*Rédigée par Sarah DERHY, fondatrice du Collectif Toutes en Santé
(coordonnées en bas)*

PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

Les femmes sont les premières concernées par la précarité : situation économique, conditions de travail, mais aussi en matière d'accès aux soins.

Elles sont 9,5 millions chaque année à renoncer ou à reporter leurs soins. Ce phénomène jalonne le parcours de soin : en amont avec des manquements à la prévention (prévention des facteurs de risque, dépistages, etc.) et en aval avec des renoncements aux soins. Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs, financiers, culturels et sociétaux.

OBJECTIFS

L'objectif visé est de permettre aux femmes en précarité d'avoir des outils pour naviguer dans le système de soin de façon autonome et devenir actrices de leur santé. Cette mission d'empowerment vise donc à améliorer l'accès aux soins et l'état de santé de ce public.



INSPIR' ACTION

—

Accès aux soins
des femmes

- Toutes en
santé

RACONTEZ VOTRE PROJET...

Le Collectif Toutes en santé œuvre depuis 2020 pour un meilleur accès aux soins des femmes en situation de précarité, à travers deux types d'actions :

- La réalisation d'actions sur le terrain auprès du public cible
- La sensibilisation des pouvoirs publics et de la population sur le sujet à travers des prises de parole (conférences, lives sur les réseaux sociaux, etc.), des publications

Le Collectif met en place des ateliers d'information et d'orientation (une quinzaine par an), réalisés au sein de structures partenaires, telles que la Maison des femmes de Paris, les maisons des associations de la Ville de Paris, Lulu dans ma rue, des Centres communaux d'action sociales (CCAS), etc. Les structures se chargent de communiquer sur les ateliers.

Lors de ces « ateliers accès aux soins », nous abordons les problématiques suivantes : la gestion des droits sociaux, les remboursements de soins, la familiarisation aux outils numériques, les dispositifs publics de prise en charge des soins, l'organisation du système de santé, etc.

Ces ateliers, qui durent entre 1h et 1h30, peuvent regrouper de 1 à 20 femmes et sont animés par un-e ou plusieurs bénévoles.

RÉSULTATS & PERSPECTIVES

Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?

Le collectif a pu accompagner de nombreuses femmes et a réussi à nouer un lien étroit avec le tissu associatif des territoires sur lesquels il intervient. Il a gagné en visibilité et a ainsi pu mobiliser davantage de bénévoles.

Avez-vous observé des effets inattendus ?

Quelques réticences pour les participantes à parler de questions de santé, mais elles sont rassurées quand elles voient que ce sont des femmes qui animent l'atelier, dans un cadre plutôt « informel ».

Quelles sont les perspectives de l'action ?



INSPIR' ACTION

Accès aux soins
des femmes

- Toutes en
santé

La mise en place d'une permanence du Collectif et la réalisation d'ateliers à destination des professionnel·les de structures partenaires (ils-elles pourront ainsi communiquer sur les dispositifs, les droits, l'organisation du système de santé, etc., auprès des femmes des structures).

Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?

Il faut s'appuyer sur des structures déjà bien ancrées sur le territoire et qui ont une relation privilégiée avec le public ciblé.

FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action :

Collectif Toutes en santé.

Territoire d'intervention :

La ville de Paris et plus spécifiquement au sein de quartiers prioritaires de la ville et de zones sous dotées en médecins (17^{ème} nord, 18^{ème}, 19^{ème}).

Cadre(s) d'intervention politique(s)/politique(s) dans lequel s'inscrit l'action :

Les actions sont proposées de façon bénévole aux structures d'accueil. La création d'une permanence Toutes en santé au sein d'un quartier prioritaire de la ville bénéficiera du Budget participatif de la Ville de Paris 2022.

Public visé :

Femmes en situation de précarité ayant des droits sociaux ouverts, a minima bénéficiaire de la carte Aide Médicale d'État (AME) (il peut arriver toutefois que certaines participantes n'aient pas de droits ouverts).

Partenaires opérationnels :

Les Maisons des associations et les structures d'accueils destinées aux femmes.

Partenaires financiers :

Budget participatif de la ville de Paris.

Précisez la gouvernance de l'action :



INSPIR' ACTION

—

Accès aux soins
des femmes

- Toutes en
santé

Il n'y a pas de comité de pilotage. Le pilotage de l'action est porté par la fondatrice du collectif.

TERRITOIRE

Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?

- Un Atelier Santé Ville
- Un contrat local de santé
- Un conseil local de santé mentale
- Autre (précisez : ...)

Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

AUTRES RESSOURCES

DREES, [Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres](#), 2021

HCE, [La santé et l'accès aux soins ne doivent plus être un luxe pour les femmes en situation de précarité](#), 2017

Sarah Derhy, Sacha Gaillard, [Précarité et renoncement aux soins : une double peine pour les femmes](#), 2021

[Les Femmes de Santé pitchent sur la santé des femmes : Sarah Derhy, Collectif Toutes en Santé](#), 2022

CONTACT RÉFÉRENT

Prénom Nom

Sarah DERHY

Fonction

Fondatrice du Collectif Toutes en santé

Structure



INSPIR' ACTION

—
Accès aux soins
des femmes

- Toutes en
santé

Collectif toutes en santé

Mail

toutesensante@gmail.com

Tél

06 25 35 54 02

Mis à jour en février 2023

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Accès aux soins ».

À télécharger ici → <https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/nos-publications/dossiers-ressources/reduire-les-inegalites-sociales-et-territoriales-dacces-aux-soins/>